

DELEGATION PROVINCIALE  
DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE  
DU MBAM ET KIM

SERVICE DEPARTEMENTAL DU  
CADASTRE



NTUI, le

AMSIMINUH/DPC/DDMK/SDC

## ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

Reperage      Situation de la concession :      UFA 08 002 /  
Département du Mbam et Kim  
Arrondissement de Yoko

Carte de référence :                      1/200.000è ISH YOKO  
Feuille NB-33-VII

### DEFINITION DES LIMITES DE LA CONCESSION

*Le point de base A se trouve à la confluence des cours d'eau Médi et Tchengen.*

#### A l'Ouest :

- Du point A, suivre la rivière Tchengen en amont sur une distance de 5,996 Km jusqu'à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé pour retrouver le point B ;
- Du point B, suivre la droite de gisement 345 degrés sur 7,207 Km pour retrouver le point C, situé à la confluence de la rivière Mvouni avec un affluent non dénommé ;
- Du point C, suivre la rivière Mvouni en aval sur 4,309 Km pour atteindre le point D ;
- Du point D, suivre la droite de gisement 339 degrés sur une distance de 4,477 Km pour retrouver le point E ;
- Du point E, suivre la droite de gisement 333 degrés sur 3,526 Km pour retrouver le point F, situé à la confluence de Djéke avec un affluent non dénommé ;
- Du point F, suivre la rivière Djéké en amont sur une distance de 3,005 Km, puis son affluent droit sur 0,760 Km pour atteindre le point G ;

Au Nord :

- Du point G, suivre la droite de gisement 132 degrés sur 3,777 Km pour retrouver le point H ;
- Du point H, suivre la droite de gisement 97 degrés sur une distance de 9,890 Km pour retrouver le point I ;
- Du point I, suivre la droite de gisement 76 degrés sur 9,011 Km pour retrouver le point J ;
- Du point J, suivre la droite de gisement 104 degrés sur 8,121 Km pour retrouver le point K, situé à la confluence de la rivière Ngirkou avec un affluent non dénommé ;
- Du point K, suivre la droite de gisement 81 degrés sur 4,736 Km pour retrouver le point L, situé à la confluence des rivières Likiri et Mékambang ;
- Du point L, suivre la rivière Likiri en aval sur une distance de 4, 869 Km pour atteindre le point M situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;

A l'Est :

- Du point M, suivre cet affluent sur 1,621 Km pour retrouver le point N ;
- Du point N, suivre la droite de gisement 172 degrés sur 5,427 Km pour retrouver le point O, situé à la confluence de la rivière Likiri avec un affluent non dénommé ;
- Du point O, suivre la rivière Likiri en aval sur une distance de 5,713 Km pour atteindre le point P ;

Au Sud :

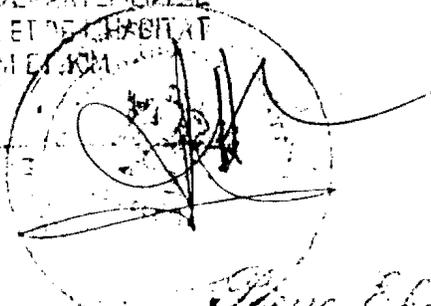
- Du point P, suivre la droite de gisement 254 degrés sur 18,370 Km pour retrouver le point Q, situé à la confluence de la rivière Lukom avec un cours d'eau non dénommé ;
- Du point Q, suivre la droite de gisement 263 degrés sur une distance de 8,491 Km pour atteindre le point R ;
- Du point R, suivre la droite de gisement 280 degrés sur 1,920 Km pour retrouver le point S, situé sur la rivière Médi ;
- Du point S, suivre la rivière Médi en aval pour rejoindre le point A dit de base.

La zone ainsi circonscrite et évaluée au Logiciel MAP INFO 5.1 couvre une superficie de 59 910 (Cinquante neuf mille neuf cent dix) hectares.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit./-

NB : Cette définition de concession n'est valable que si elle est juxtaposée à une carte qui porte notre timbre officiel.

LE DELEGUE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT



Amour Eban

Amour Eban

